FÉDÉRATION DE L'UPA
DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
31 JUILLET 2026

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
Résultats non consolidés	6
Évolution de l'actif net non consolidé	7
Bilan non consolidé	8 - 9
Flux de trésorerie non consolidés	10
Notes complémentaires	11 - 23
Renseignements complémentaires non consolidés	24 - 25

COEFICIA
SOCIÉTÉ DE COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de la FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD (la « Fédération »), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 juillet 2026, et les états non consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de la Fédération au 31 juillet 2026, ainsi que des résultats non consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Fédération doit présenter une note aux états financiers pour présenter le coût estimatif pour achever tous les contrats en cours et le montant global des coûts engagés ainsi que les profits comptabilisés (déduction faites des pertes comptabilisées) pour les contrats en cours au 31 juillet 2026 et au 31 juillet 2025. Les informations n'ont pas été fournies par la Fédération pour présenter ces informations tel que requis selon le chapitre 3400, Produits.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers non consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états non consolidés.

Notre opinion sur les états financiers non consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers non consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers non consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fédération.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fédération;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fédération à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Société de comptables professionnels agréés Coeficia inc.[1]

Québec, le 22 octobre 2026

[1] Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A121857

	2026	2025
PRODUITS		
Services professionnels rendus (annexe A)	3 067 325 $	2 732 833 $
Services administratifs rendus (annexe B)	910 550	910 954
Revenus syndicaux (annexe C)	700 963	670 300
Subventions (annexe D)	348 966	228 870
	5 027 804	4 542 957
FRAIS D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux	3 718 199	3 270 308
Sous-traitance	512 765	393 453
Honoraires professionnels	196 784	248 009
Loyer et location de salles	161 109	163 663
Logiciels, redevances et réseau informatique	152 611	119 797
Aide et concertation régionale	88 574	43 186
Per diem et autres avantages sociaux	78 172	80 071
Frais de déplacement des administrateurs	42 116	47 989
Redevances	39 887	37 796
Frais de déplacement des employés	30 758	23 227
Communication et promotion	30 123	53 623
Télécommunications	25 467	3 142
Mauvaises créances (recouvrement)	18 657	(812)
Assurances	14 465	12 398
Location d'équipement	13 902	14 156
Frais de bureau	4 332	9 739
Abonnements et documentation	164	864
Poste et messagerie	18 403	38 573
Intérêts sur la dette à long terme	23 779	23 090
Intérêts et frais bancaires	19 749	9 497
Amortissement des immobilisations corporelles	27 305	30 381
Amortissement des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	4 551	12 719
	5 221 872	4 634 869
RÉSULTATS NETS D'EXPLOITATION	(194 068)	(91 912)
AUTRES PRODUITS (CHARGES) (annexe E)	17 773	75 449
RÉSULTATS NETS AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	(176 295)	(16 463)
RÉSULTATS NETS DE L'INTÉRÊT DANS UN PARTENARIAT	52 541	58 177
RÉSULTATS NETS DE LA FILIALE	(83 204)	(144 907)
RÉSULTATS NETS	(206 958) $	(103 193) $

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NON CONSOLIDÉ

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2026

	Fonds investi en immobilisations	Fonds d'administration	2026 Total	2025 Total
SOLDE AU DÉBUT	140 176 $	617 642 $	757 818 $	861 011 $
Résultats nets	(52 877)	(154 081)	(206 958)	(103 193)
Investissements nets en immobilisations	439	(439)	-	-
SOLDE À LA FIN	87 738 $	463 122 $	550 860 $	757 818 $

BILAN NON CONSOLIDÉ

31 JUILLET 2026

	2026	2025
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 152 418 $	1 068 385 $
Débiteurs (note 3)	361 481	560 223
Subventions à recevoir	41 580	10 963
Travaux en cours	168 272	194 908
Frais payés d'avance	40 343	31 969
	1 764 094	1 866 448
PARTICIPATION DANS UNE FILIALE (note 4)	272 110	212 572
PLACEMENT (note 5)	510	510
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	87 738	140 176
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DÉTENUES EN PARTENARIAT (note 7)	536 777	552 167
BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 8)	-	28 619
	2 661 229 $	2 800 492 $

	2026	2025
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 10)	981 590 $	991 210 $
Subventions reportées (note 11)	70 896	62 721
Revenus perçus d'avance	200 424	217 363
Obligations découlant de contrat de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (note 13)	-	13 020
Dette remboursable sur demande (note 12)	322 459	605 000
	1 575 369	1 889 314
DETTE À LONG TERME (note 12)	535 000	135 000
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 13)	-	18 360
	2 110 369	2 042 674
ACTIF NET		
FONDS INVESTI EN IMMOBILISATIONS	87 738	140 176
FONDS D'ADMINISTRATION	463 122	617 642
	550 860	757 818
	2 661 229 $	2 800 492 $

Pour le conseil d'administration,


_____, administrateur


_____, administrateur

_____, administrateur

	2026	2025
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Résultats nets	(206 958) $	(103 193) $
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	27 305	30 380
(Gain) perte sur cession d'immobilisations corporelles	25 572	-
Résultats nets de la filiale	83 204	144 907
Amortissement des immobilisations corporelles détenues en partenariat	15 390	15 821
Amortissement des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	4 551	12 719
	(50 936)	100 634
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 14)	168 003	265 334
	117 067	365 968
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(439)	(25 153)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	24 068	-
Variation nette des avances à la filiale	(142 742)	(154 378)
Acquisition d'immobilisations corporelles détenues en partenariat	-	(360)
	(119 113)	(179 891)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(82 541)	(30 000)
Remboursement d'obligations découlant des contrats de location-acquisition	(31 380)	(12 437)
Emprunt à long terme	200 000	-
	86 079	(42 437)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	84 033	143 640
TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 068 385	924 745
TRÉSORERIE À LA FIN	1 152 418 $	1 068 385 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fédération, constituée en vertu de la Loi des syndicats professionnels, poursuit sa mission principale de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et producteurs agricoles du Québec.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fédération applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

La Fédération évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fédération qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fédération dans l'opération.

Évaluation ultérieure

La Fédération évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l’encaisse, des clients, des cotisations et contributions des membres et des débiteurs autres.

Les avances à la filiale, les placements et les intérêts courus - filiale sont comptabilisés au coût.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fédération détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fédération détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus syndicaux sont comptabilisés à titre de produits en fonction de la durée de la cotisation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

REVENUS D'HONORAIRES ET TRAVAUX EN COURS

Les produits d'honoraires sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. La portion des travaux qui a été exécutée est déterminée par le montant des heures engagées jusqu'à ce jour. Ces produits sont comptabilisés lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les montants sont déterminables et que le recouvrement est raisonnablement sûr. Les ajustements apportés aux contrats à prix fixe sont comptabilisée aux résultats dès qu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat. Les travaux en cours au titre d'un contrat représentent les produits ayant été comptabilisés mais non encore facturés aux clients. Les produits reportés au titre d'un contrat représentent l'excédent des sommes encaissées par rapport aux produits comptabilisés.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la Fédération consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

FILIALE

La Fédération a choisi de comptabiliser sa participation dans une filiale selon la méthode de la valeur de consolidation. Le placement est comptabilisé initialement à son coût d'acquisition et est par la suite ajusté pour tenir compte de la quote-part des résultats enregistrés par la filiale revenant à la Fédération, calculée selon les règles en matière de consolidation. Les dividendes déclarés par la filiale sont comptabilisés en diminution du placement. À la fin de chaque période, la Fédération détermine s'il existe des indications possibles d'une dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fédération détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable ajustée du placement ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INTÉRÊTS DANS UN PARTENARIAT

La Fédération participe au contrôle conjoint d'un terrain et d'un immeuble détenus en propriété indivise. La Fédération comptabilise dans son bilan sa part des éléments d'actifs sous contrôle conjoint ainsi que les éléments de passifs qu'elle a contracté conjointement avec l'autre investisseur relativement au partenariat, et dans son état des résultats sa part des produits et des charges découlant de la location de l'immeuble.

L'exercice de la Fédération ne coïncide pas avec l'exercice du Comité de l'immeuble, chargé de la tenue des livres de l'intérêt dans un partenariat, qui se termine le 31 décembre. Les événements et les opérations ayant eu lieu de janvier à juillet 2026 n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers de la Fédération.

Aucune autre opération importante n'a eu lieu depuis le 31 décembre 2025.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Équipement de bureau	7 ans
Équipement informatique	3 et 5 ans
Système de numérisation	5 ans
Équipement téléphonique	10 ans
Mobilier	20 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES DÉTENUES EN PARTENARIAT

Les immobilisations corporelles détenues en partenariat sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Amélioration du terrain	Amortissement linéaire	20 ans
Immeuble	Amortissement dégressif	2,5 %
Mobilier	Amortissement dégressif	5 %
Équipement	Amortissement dégressif	10 %
Système de sécurité	Amortissement dégressif	10 %

BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

L'équipement informatique est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers non consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée devie des immobilisations corporelles, la provision pour créances douteuses, la provision pour créances douteuses sur cotisations et contributions des membres, la dépréciation des actifs financiers et les frais courus et provisions.

3. DÉBITEURS

	2026	2025
Clients	235 155 $	349 624 $
Provision pour créances douteuses	(17 948)	(339)
	217 207	349 285
Cotisations et contributions des membres	176 951	174 640
Provision pour créances douteuses sur cotisations et contributions des membres	(36 239)	(6 423)
	140 712	168 217
Avances à la filiale (SCF Capitale-Nationale-Côte-Nord inc.), sans intérêts	-	6 083
Intérêts courus - filiale	3 051	36 381
Débiteurs autres	511	257
	3 562	42 721
	361 481 $	560 223 $

4. PARTICIPATION DANS UNE FILIALE

	2026	2025
SCF Conseils Capitale-Nationale-Côte-Nord inc.		
49 actions catégorie «A», représentant 100 % des actions participantes émises et 49 % des actions ayant droit de vote	(475 430) $	(392 227) $
Avances, 3,97 %, sans mode d'encaissement défini	747 540	604 799
	272 110 $	212 572 $

La filiale exploite un cabinet de services comptables.

5. PLACEMENT

	2026	2025
Coopérative de producteurs de services professionnels - SCF		
1 part sociale	10 $	10 $
500 parts privilégiées	500	500
	510 $	510 $

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement de bureau	10 410 $	9 761 $	649 $	958 $
Équipement informatique	395 994	347 061	48 933	64 824
Système de numérisation	28 910	28 910	-	-
Équipement téléphonique	-	-	-	29 532
Mobilier	211 962	173 806	38 156	44 862
	647 276 $	559 538 $	87 738 $	140 176 $

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES DÉTENUES EN PARTENARIAT

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	44 166 $	- $	44 166 $	44 166 $
Amélioration du terrain	43 797	30 057	13 740	15 931
Immeuble	1 122 923	659 146	463 777	475 668
Mobilier	14 763	8 446	6 317	6 650
Équipement	12 033	7 367	4 666	5 185
Système de sécurité	18 776	14 665	4 111	4 567
	1 256 458 $	719 681 $	536 777 $	552 167 $

L'immeuble est utilisé à 50 % à titre de principal lieu d'affaires de la Fédération et à 50 % pour la location commerciale.

8. BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	- $	- $	- $	28 619 $

9. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 500 000 $, porte intérêts au taux préférentiel plus 0,5 % et est garantie par une hypothèque mobilière de 500 000 $ grevant l'universalité des créances d'une valeur nette comptable de 400 011 $. L'emprunt ne comporte ni date de renouvellement ni date d'échéance.

10. CRÉDITEURS

	2026	2025
Fournisseurs et frais courus	271 859 $	247 278 $
Dû à la filiale (SCF Capitale-Nationale-Côte-Nord inc.), sans intérêts	23 302	-
Sommes à remettre à l'État	152 718	303 388
Intérêts courus	25 241	17 864
Salaires et vacances à payer	433 026	350 060
Avantages sociaux à payer	17 044	14 220
Dépôts relatifs au service de la paie	58 400	58 400
	981 590 $	991 210 $

11. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent un financement affecté reçu au cours de l'exercice et destiné à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	Solde au début	Montant encaissé au cours de l'exercice	Montant comptabilisé au cours de l'exercice	Solde à la fin
Entente sectorielle en agriculture	45 038 $	60 900 $	50 285 $	55 653 $
Projet L'Agent bougeant	17 683	100 000	105 740	11 943
Projet Oies Blanches	-	3 957	3 200	757
Projet PSFA	-	36 000	33 457	2 543
	62 721 $	200 857 $	192 682 $	70 896 $

12. DETTE À LONG TERME

	2026	2025
Prêt à demande du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, 3,97 %, taux fixé annuellement, garanti par une hypothèque immobilière de 450 000 $ sur un immeuble détenu en partenariat dont la valeur nette comptable est de 1 043 366 $, remboursable par des versements semestriels en avril et en octobre de 15 000 $ en capital, calculés sur une période d'amortissement de 30 versements, échéant en octobre 2028	175 000 $	205 000 $
Prêt du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, garanti par la quote part de la Fédération d'un placement lié à l'immeuble en partenariat, sans intérêts et sans modalités de remboursement	147 459	-
Prêt d'urgence de l'Union des producteurs agricoles, taux fixé annuellement, 2 % de février 2026 à janvier 2027 et 3 % de février 2027 à janvier 2028, remboursable à partir de février 2028, modalités à négocier, échéant en janvier 2031	400 000	400 000
Prêts des différents UPA locales de la Fédération, entre 10 000 $ et 20 000 $, remboursable à l'échéance, au taux de 5 %, échéant entre avril 2028 et février 2029	135 000	135 000
	857 459	740 000
Dette remboursable sur demande	322 459	605 000
	535 000 $	135 000 $

Dans l'hypothèse où le remboursement des dettes remboursables sera exigé, les versements en capital exigibles au cours du prochain exercice seront de 322 459 $.

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Dans l'hypothèse où le remboursement des dettes remboursables sur demande ne sera pas exigé, les versements en capital exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2027	30 000 $
2028	165 000
2029	150 000
2030	110 000
2031	110 000
	565 000 $

13. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2026	2025
Contrat de location-acquisition d'équipement, remboursé au cours de l'exercice	- $	31 380 $
Obligations découlant de contrat de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice	-	13 020
	- $	18 360 $

14. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2026	2025
Débiteurs	198 742 $	183 442 $
Travaux en cours	26 636	(40 478)
Subventions à recevoir	(30 617)	37 954
Frais payés d'avance	(8 374)	14 805
Créditeurs	(9 620)	58 908
Subventions reportées	8 175	(21 576)
Revenus perçus d'avance	(16 939)	32 279
	168 003 $	265 334 $

15. AVANTAGES SOCIAUX - RÉGIME DE RETRAITE INTERENTREPRISES

Les salariés horaires de la Fédération bénéficient d'un régime de retraite complémentaire à cotisations définies interentreprises dont les cotisations sont comptabilisées à titre de charges salariales à l'état des résultats. La participation à ce régime est obligatoire et repose sur le pourcentage établi par la convention collective. Le régime est administré par une institution financière.

16. ENGAGEMENTS

Les engagements pris par la Fédération en vertu de contrats de services échéant de novembre 2028 à juillet 2030 totalisent 40 313 $ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2027	12 387 $
2028	12 387
2029	10 866
2030	4 673
	40 313 $

Le 1er août 2013, la Fédération a conclu une convention d'achat d'actifs avec les fédérations de Lévis-Bellechasse et de Lotbinière-Mégantic. Cette convention prévoit que la Fédération acquiert leurs quotes-parts de l'ensemble des actifs qu'elles détiennent dans l'association dissoute, ainsi que leurs participations dans les services de comptabilité et de fiscalité.

Dans le cadre de cette convention, la Fédération s'est engagée à verser aux fédérations de Chaudière-Appalaches et du Centre du Québec, après la dissolution des fédérations de Lévis-Bellechasse et de Lotbinière-Mégantic, une redevance annuelle de 2 % calculée sur les revenus encaissés de clients du service de comptabilité et de fiscalité domiciliés sur les territoires de Chaudière-Appalaches et du Centre du Québec. Cet engagement est d'une durée de 20 ans, échéant en juin 2033.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la fédération avec une filiale (SCF Conseils Capitale-Nationale-Côte-Nord inc.) au cours de l'exercice :

	2026	2025
Produits		
Autres services	1 017 408 $	729 963 $
Frais de gestion	103 773 $	118 551 $
Autres produits		
Produits d'intérêts	36 776 $	36 381 $
Charges		
Sous-traitance	214 433 $	173 324 $

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la Fédération est exposée au 31 juillet 2026 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Fédération éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fédération est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs et de la dette à long terme. Au cours de l'exercice, la Fédération a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des passifs financiers, notamment de la dette à long terme.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fédération à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Fédération est principalement lié aux débiteurs, aux subventions à recevoir et aux avances à la filiale. Au cours de l'exercice, la Fédération a modifié son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des actifs financiers, notamment des avances à la filiale et des subventions à recevoir. Au 31 juillet 2026, un compte client représente 34 % du total des comptes clients (un compte client représentait 22 % en 2025).

La Fédération consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La Fédération n'exige généralement pas de caution.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La Fédération est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Fédération à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la Fédération à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

	2026	2025
ANNEXE A - SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS		
Services de comptabilité et de fiscalité	1 666 866 $	1 639 401 $
Autres services	1 155 958	827 528
Tarification du centre d'emploi agricole	244 501	265 904
	3 067 325 $	2 732 833 $
ANNEXE B - SERVICES ADMINISTRATIFS RENDUS		
Honoraires	754 442 $	739 051 $
Frais de gestion	156 108	171 903
	910 550 $	910 954 $
ANNEXE C - REVENUS SYNDICAUX		
Cotisations et contributions	668 020 $	639 433 $
Projet de vie syndicale	32 943	30 867
	700 963 $	670 300 $
ANNEXE D - SUBVENTIONS		
PROJETS ET AUTRES SUBVENTIONS		
Entente sectorielle en agriculture	158 831 $	79 226 $
Plan de soutien en formation agricole	72 193	40 452
Projet terre en friche	1 842	-
Projet Changements climatiques Capitale-Nationale	-	14 279
Projet Changements climatiques Côte-Nord	-	13 406
Projet Biodiversité	-	6 184
Projet d'effarouchement des oiseaux migrateurs	-	3 815
Règlement prélèvement d'eau du Puits Paquet	45 750	-
	278 616	157 362
EMPLOI QUÉBEC		
Centre d'emploi agricole	70 350	71 508
	348 966 $	228 870 $

ANNEXE E - AUTRES PRODUITS (CHARGES)

	2026	2025
Intérêts	42 345 $	43 758 $
Autres	-	16 256
Commandites	1 000	15 435
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	(25 572)	-
	17 773 $	75 449 $